

VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER
DES TRAVAUX AFIN D'AMÉLIORER
VOTRE VITRINE



LA VILLE DE COLMAR
VOUS AIDE!



Colmar

La **Ville de COLMAR** souhaite s'engager davantage dans l'accompagnement de son économie locale.

Pour ce faire, depuis 2009, elle s'est dotée d'un dispositif supplémentaire permettant d'encourager la rénovation des vitrines, premiers supports de communication pour les commerçants eux-mêmes mais aussi gage **d'embellissement de la cité.**

ACHAT BROCANTE VENTE

19

MAGASIN VENDRE
PART A PART
LIBRE DE SUITE
TEL: 03 83 21 17 77
03 83 21 17 77

MAGASIN VENDRE

MAGASIN VENDRE
PART A PART
LIBRE DE SUITE
TEL: 03 83 21 17 77
03 83 21 17 77



COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE SUBVENTION ?

1

Déposer une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire (en fonction de la nature des travaux et du type de bâtiment), document disponible au service Application du Droit des Sols de la Mairie.

2

Se procurer le formulaire de demande de subvention au service Etudes d'Urbanisme de la Mairie.

3

Fournir au service Etudes d'Urbanisme :

• **Avant travaux :**

- > le formulaire « demande de subvention » rempli
- > un RIB
- > des devis détaillés
- > des photos

• **Après travaux :**

- > les factures certifiées et acquittées

N.B. : Le montant maximal de l'aide attribuée s'élèvera à 30% des travaux TTC plafonné à 4 500 €. Les travaux devront être conformes à l'autorisation délivrée.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

MAIRIE DE COLMAR
1 Place de la Mairie
B.P. 50528
68021 COLMAR Cedex



CONTACT

Service Application du Droit des Sols
2^e étage – Bureau 209
Tél. 03 89 20 68 68
Poste 1526

Service Etudes d'Urbanisme et Projets d'Ensemble
2^e étage – Bureau 211
Tél. : 03 89 20 68 68
Poste 1508